

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq mai à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
17 mai 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Willy GABRIEL – Eliane GEOFFROY - Annie MONERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES - Pascal ROUSSET– Jérémie VIAL – Kenan SOLMAZ

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 14 Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE (pouvoir à Yannick PAQUE) - Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Eliane GEOFFROY) - Corinne JOURDAN (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN)- Serge BERNARD (pouvoir Kenan SOLMAZ) - Jessica ROSINET (pouvoir Annie MONNERY) – Clémentine FIGUET (pouvoir Emilie RATTON) - Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) – Sébastien BIZET(pouvoir à Claude VARENNES)

PROCURATIONS: 8

VOTANTS : 22

POUR : 22

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0 Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Yann FLAMANT – Nathalie LACOSTE – Patrick RAMON- Ilyes TELALI - Jean-Luc PETIT

N° 2023-60

Mme Hélène TALARCZYK été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : modification bail CFAI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le bail enregistré au bureau des hypothèques le 14/04/1987, révisé en date du 14/03/2008 et sujet à avenant signé le 31/01/2018, relatif aux bâtiments sis place Etienne DOLET sur la parcelle AM38

Considérant que la révision des loyers mérite simplification et réduction de fréquence,

Considérant que le locataire a donné son accord,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les modifications suivantes :
 - actualisation annuelle au 01/01 sur base de l'indice ICC connu au 3^{ème} trimestre de l'année.
- RENONCE aux corrections consécutives des erreurs comptables faites les années antérieures, qu'elles soient au bénéfice de la commune ou du locataire,
- CHARGE M le Maire de la mise en application de cette délibération

Le Maire
Yannick PAQUE

